

ENDURO DU PAYS SANTON

16 octobre 2016

LE DOUHET (17)



L'AMICALE MOTOCYCLISTE SAINTAISE (AMS) organise le 16 octobre 2016 à proximité de Saintes (17) un enduro dénommé « ENDURO DU PAYS SANTON » catégorie Nationale. Départ, arrivée, contrôle technique, P.C course : LE DOUHET (17).

SERVICE DE SECOURS :

Médecin	LAFARGE Jean Paul
Ambulances	3, ADPC17
Croix Rouge	2 postes
Signaleurs, liaison radio	12 postes, SCAR, Saintes

CATEGORIES ADMISES :

LIGUE 1 E1 (125 2T/250 4T) et E2 E3 (+125 2T/+250 4T)	LICENCE NCO	3 tours	Plaques jaunes Chiffres noirs
LIGUE 2 JUNIOR OPEN (-23 ans au 1 ^{er} janvier 2016)	LICENCE NCO	2 tours	Plaques bleues Chiffres blancs
LIGUE 2 N1, N2 et N3	LICENCE NCO	2 tours	Plaques vertes Chiffres blancs
LIGUE 2 VETERANS (37ans) & SUPER VETERANS (45ans)	LICENCE NCO	2 tours	Plaques vertes Chiffres blancs
LIGUE 3 LOISIRS OPEN	LICENCE NCO,LJA	2 tours	Plaques noires Chiffres blancs
LIGUE 4 50 cm3	LICENCE NCO	1 tour	Plaques blanches Chiffres noirs
LIGUE 4 DEBUTANTS	LICENCE NCO,LJA	1 tour	Plaques noires Chiffres blancs

L'épreuve se déroule sous le contrôle de la Ligue Motocycliste du Poitou-Charentes. Le présent règlement n'est qu'un extrait du règlement officiel consultable à l'adresse suivante : http://www.lmpc.be/wa_files/Réglement_enduro_202016.pdf

ENGAGEMENTS : Les engagements sont ouverts à partir de la parution du présent règlement et seront clos le 15 octobre 2016. **Aucun engagement ne sera pris par téléphone, par fax et sur place.** Chaque demande doit être accompagnée du droit fixé à 55 € pour les pilotes licenciés inscrits avant le 1 octobre 2016, 65€ après le 1 octobre 2016. Pour les pilotes non licenciés, **une licence propre à l'épreuve est à remplir sur le site internet de la FFM. Elle sera remise sur place le matin de l'épreuve accompagnée d'un certificat médical de non contre indication** à la pratique du sport motocycliste **de moins d'un an. Un supplément de 60€** sera demandé aux pilotes souhaitant s'engager avec une licence à la journée. **Les paiements, exclusivement par chèque bancaire seront libellés à l'ordre de l' A.M.S** et adressés à AMICALE MOTOCYCLISTE SAINTAISE BP 50134 17115 SAINTES CEDEX. **Les bulletins d' engagements non signés et non accompagnés du paiement ne seront pas pris en considération.** Pour prétendre au remboursement les forfaits devront être justifiés par lettre Recommandée A.R au plus tard 24 h avant l'épreuve. Aucun certificat de complaisance antédatté ne sera accepté au delà. Les engagements seront confirmés dans les 15 jours précédant la date de l'épreuve.

ATTENTION : **Aucun compétiteur titulaire d'un permis B "équivalence 125cc" depuis moins de 2 ans ne sera admis dans la compétition.**

ACCUEIL - SECRETARIAT : Le secrétariat de l'épreuve sera ouvert le samedi 15 octobre de 17 h à 19 h et le dimanche 16 octobre de 7 h 30 à 10 h 30. les pilotes engagés devront se présenter **OBLIGATOIREMENT avec LES ORIGINAUX** de :

• permis de conduire, carte grise, attestation d'assurance dont la date de validité est en cours, licence de l'année en cours.

Pour les pilotes 50cc n'ayant pas de permis de conduire le C.A.S.M et le B.S.R sont obligatoires. **Les pilotes se présentant avec une assurance garage devront fournir un justificatif autorisant l'utilisation de celle-ci un dimanche et dans le cadre d'une compétition.**

CONTROLE TECHNIQUE : Les vérifications techniques se dérouleront à l'entrée du parc fermé, à proximité du lieu de départ le dimanche 16 octobre de 8 h 00 à 9 h 00 pour les Ligues 1,2 et de 9 h 00 à 10 h 30 pour les Ligues 3 et 4. **Présentation obligatoire du casque, de la carte grise de la machine et de l'extincteur vérifié de classes ABC d'un minimum de 6kg.**

PARC FERME : La mise en parc fermé s'effectuera immédiatement après le contrôle technique et dès l'arrivée de chaque concurrent. La sortie de la moto en sera autorisée 45 mn après l'arrivée du pilote sur présentation de la carte grise aux contrôleurs ou sur autorisation du Directeur de Course. Les motos devront être munies d'une béquille, elles devront tenir seule dans le parc fermé et aux divers points de contrôle (triangle type cross toléré).

MOTOCYCLES : Les motos devront être rigoureusement conformes aux prescriptions du code de la route et aux règlements applicables à l'épreuve et resteront sous la surveillance et la responsabilité du concurrent avant, pendant et après l'épreuve.

RAVITAILLEMENT - REPARATIONS : Les ravitaillements et réparations ne s'effectueront que dans les zones prévues à cet effet et conformément aux règlements de l'année en cours applicables à l'épreuve. **Chaque concurrent devra utiliser obligatoirement un tapis environnemental et posséder un extincteur vérifié de 6kg classes ABC.**

HORAIRE DE DEPART : 10 h 30 départ des premiers concurrents.

ITINERAIRE : Un parcours de liaison fléché représentant une boucle de 70 kilomètres sera à parcourir 3 fois pour la catégorie Ligue 1, 2 fois pour la catégorie Ligue 2 – 3 – 4 – 5, 1 fois pour la catégorie Ligue 7 et les 50cc. Ce parcours de liaison empruntera un itinéraire précis réalisé en concertation avec les maires des communes de LE DOUHET, FONTCOUVERTE, BUSSAC SUR CHARENTE, JUICQ, SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE.

CONTROLES : Des contrôles inopinés pourraient être mis en place sur le parcours de liaison, sans que ceux-ci soient mentionnés sur la feuille de route.

CARTON DE POINTAGE : Au départ il sera remis aux concurrents pour les CH et CP un seul carton de pointage "couleur différente à chaque tour".

CLASSEMENT : Les classements seront établis sur la base du règlement de l'année en cours applicable à l'épreuve. Le classement de l'épreuve pourra servir de support pour le classement des championnats des différentes catégories pour chaque ligue qui le souhaite. Les résultats seront proclamés sitôt après le délai réglementaire d'affichage, à proximité du lieu de départ. Les ligues 6 et 7 sont hors classement championnat de ligue. Les récompenses seront attribuées aux trois premiers de chaque catégorie. Les pilotes ne se présentant pas à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et coupes qui leurs seraient attribués. **Les réclamations devront être faites dans la demi-heure suivant l'affichage des résultats** et déposées en conformité du règlement applicable à l'épreuve.

ASSURANCE : L'AMS a contracté une responsabilité civile organisateur A.C.D qui ne couvre en aucun cas la détérioration, le vol des machines, les biens personnels ainsi que les dégradations publiques ou privées intentionnelles ou accidentelles commises par les participants, ses accompagnateurs avant, pendant et après l'épreuve.

PARTICIPANTS : Les participants prendront en charge les frais de remise en état de toutes les dégradations publiques ou privées dont ils seraient les auteurs. Ils renoncent à exercer tout recours contre les organisateurs de la manifestation pour le ou les accidents, vol, dommages corporels et matériels qui pourraient survenir avant, pendant et après cette épreuve.

DROIT A L'IMAGE : Les participants sont informés que les compétitions, objets de la présente inscription, peuvent donner lieu à des prises de vues (photos, films, vidéos) pouvant être utilisées pour la réalisation de documents sur la pratique et la communication. Par son inscription le signataire accepte et autorise à titre gratuit les prises de vues et les photos de sa moto et/ou de son pilote (en quelques lieux) par les caméramans et les photographes accrédités par l'organisation et/ou la F.F.M. l'utilisation, l'exploitation, la diffusion et reproduction de ces prises de vues et photos.

Les participants devront respecter scrupuleusement les règles du code de la route, les règles environnementales et la signalisation mises en place par l'organisation. Le non respect des 'STOP', ou la vitesse excessive dans la traversée des villages sera sanctionné par une mise hors course

OFFICIELS :

Délégué de Ligue	M. Bronszewski
Directeur de course	M. Barraud
Commissaires sportifs	Mrs Thorree, Rouyer et Gourmaud
Commissaires techniques	Mrs Chaudélet, Clergereau, Hamelin
Commissaires de route	Mmes & Mrs les bénévoles de la LMPC